

DÉCISION IMPORTANTE À LA COUR PROVINCIALE

RESPECT DES DROITS LINGUISTIQUES —

C'est le 17 juin dernier que le l'honorable **Frédéric Arsenault**, juge à la Cour provinciale de Dalhousie, a rendu une décision concernant la conséquence de la signification d'un avis unilingue anglais donné par la Couronne avant un procès qui devait se dérouler en français. Dans la cause *R. c. Pierre Mallais*, l'accusé fait face à une accusation de possession de drogues dans le but d'en faire le trafic. Avant le procès, la Couronne devait signifier à l'accusé un avis d'intention de présenter le témoignage d'un expert. L'accusé avait dès le début fait part à la Cour de son intention d'avoir un procès en français. Néanmoins, l'avis signifié par la Couronne était rédigé uniquement en anglais. L'avocat de l'accusé, Maître **Larry Landry**, a fait une motion invoquant que les droits linguistiques de l'accusé avaient été violés. Dans sa décision orale, le juge Arsenault a confirmé la violation des droits linguistiques et a écarté le témoignage de l'expert. Il a toutefois refusé d'accorder un arrêt des procédures.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

C'est le 29 mai dernier qu'avaient lieu les assises annuelles de l'AJEFNB, à Balmoral. Le président sortant, **Harold Michaud**, a dressé un bilan très positif de l'année écoulée. Le président de la Fédération des associations de juristes d'expression

française de common law (FAJEFCL), Maître **Tory Colvin**, a prononcé un discours lors du banquet de clôture. La nouvelle édition du *Guide juridique de l'AJEFNB* fut lancée.

NOUVEAUX VISAGES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Plusieurs nouveaux membres siègent maintenant au Conseil d'administration. **Lynne Castonguay** en assume la présidence, **Érik Denis** demeure à la vice-présidence, **Sacha Morisset** s'occupe de la trésorerie et **Nadia Bérubé** accède au poste de secrétaire alors que **Harold Michaud** devient président sortant.

Les représentants de régions sont : **Annie Daneault** (*Victoria-Carleton*), **Chantal Moreau** (*Madawaska*), **Larry Landry** (*Restigouche*), **André Daigle** (*Chaleur*), **Serge Robichaud** (*Péninsule acadienne*), **Maurice Richard** (*Miramichi-Kent*), **Lizon Chiasson-Foulem** (*Westmorland*), **Marie-Claude Desrosiers** (*Fundy*) et **Érik Denis** (*Fredericton*). La Faculté de droit est représentée par **Marie-France Albert** (*corps professoral*) et **Nadia Bérubé** (*corps étudiant*).

Les comités permanents de l'AJEFNB sont présidés par **Louise Aucoin** (*assises annuelles*), **Christian**

Michaud (*services juridiques*) et **Sacha Morisset** (*secrétariat*).

Le Conseil d'administration va, dans la prochaine année, surtout se pencher sur les dossiers suivants : le recrutement, les projets (le *Camp d'été 2005*, la nouvelle édition de l'ouvrage *Règles de procédure du Nouveau-Brunswick annotées*, la production d'un 8^e tome dans la collection *Recueil d'actes juridiques* et la promotion de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*), la mise à jour du règlement administratif de l'Association et la formule des assises annuelles, pour n'en nommer que quelques-uns.

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu le 25 septembre prochain, à Moncton. Si vous désirez qu'un sujet particulier y soit traité, veuillez communiquer avec l'AJEFNB en composant le 506-853-4151 ou directement avec la présidente au 506-858-4491.

PRIX PIERRE-AMAND-LANDRY

Toutes nos **félicitations** à l'étudiante **Nadia Bérubé**, membre de notre Conseil d'administration, pour avoir mérité, avec sa co-équipière Denise Doiron, la première place dans le concours de plaidoirie en appel *Pierre-Amand-Landry 2004*, qui met en compétition des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Étaient membres du jury messieurs les juges Michael McKee, de la Cour provinciale du N.-B., Stephen McNally, de la Cour du Banc de la Reine du N.-B. et Marc Richard, de la Cour d'appel du N.-B.

PROFIL D'UN MEMBRE

Jocelyne LÉGER-NOWLAN — Originaire de Sainte-Marie-de-Kent, au Nouveau-Brunswick, Jocelyne Léger-Nowlan occupe le poste de directrice générale de l'Association depuis novembre dernier. Jocelyne est diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Moncton et membre active du Barreau du Nouveau-Brunswick, ayant terminé l'an dernier son stage chez *Barry Spalding Richard*. Elle est actuellement inscrite au programme de la Maîtrise en administration des affaires, à temps partiel. Pendant la durée de ses études universitaires, elle s'est méritée plusieurs bourses (Faculté de droit, Bourse *Tom Wilcox*, Mouvement coopératif acadien, Patrimoine canadien, Université de Moncton...) tout en demeurant active sur le plan physique, s'étant méritée une place au sein de l'équipe féminine de

hockey universitaire ainsi que de l'équipe de hockey de la Faculté de droit, *Les Maladroits*.

Après seulement quelques mois avec l'AJEFNB, déjà les services de Jocelyne sont devenus indispensables. Débrouillarde et grande travaillante, cette jeune femme énergétique ne comptabilise pas toutes les heures qu'elle met au boulot, mais vise surtout des résultats concrets.

Jocelyne est mariée à Dennis Nowlan, également diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton. Et voici... ce n'est plus un secret... un nouveau membre doit venir s'ajouter à la petite famille vers la mi-novembre ! On en profite pour leur souhaiter la meilleure des chances !

L'AJEFNB VOUS SOUHAITE UN EXCELLENT ÉTÉ !

Le Bref est publié par l'**Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick**.

Présidente Lynne CASTONGUAY

Adresse AJEFNB
Pavillon Adrien-J.-Cormier
Université de Moncton
Moncton NB E1A 3E9

Téléphone (506) 853-4151
Télécopieur (506) 853-4152
Courriel ajefnb@umoncton.ca
Site Web www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 250 membres.
